

NORME NF EN S 61-937

• Objectif

La norme NF S 61 937 fait partie d'un ensemble de normes visant les équipements techniques constitutifs d'un système concourant à la sécurité contre les risques d'incendie et de panique.

Elle concerne les Dispositifs Actionnés de Sécurité (D.A.S) .

• DAS

Dispositif commandé qui, par changement d'état, participe directement et localement à la mise en sécurité des personnes dans un bâtiment ou un établissement.

Ils sont classés en 3 grandes catégories :

- Compartimentage (exemple : portes résistant au feu)
- Désenfumage (exemple : exutoires ou ouvrant)
- Evacuation (dispositif de déverrouillage pour issues de secours)

Il existe des DAS spécifiques au déverrouillage des issues de secours.

Norme NF S 61 937 – Annexe A – Fiche XIV

Cette catégorie de D.A.S est un dispositif télécommandable comportant un déclencheur électromagnétique permettant le verrouillage des issues de secours en temps normal et leur déverrouillage rapide et sûr en cas de nécessité.

La norme et la réglementation incendie en E.R.P stipulent qu'il n'existe que deux façons de commander le D.A.S :

- soit par un déclencheur manuel à fonction d'interrupteur intercalé sur la ligne de télécommande, et situé près de l'issue équipée. (Boîtier bris de glace ou déclencheur manuel autonome)
- soit dans le cadre d'un dispositif de contrôle d'issues de secours conforme aux dispositions le concernant de la norme NF S 61 934 (C.M.S.I)

Remarque : L'article CO46 de la réglementation incendie en E.R.P précise que le verrouillage électromagnétique des portes peut être autorisé après avis de la commission de sécurité.